

*Droit fiscal*

L'industrie minière se trouve dans une autre situation.

**Une voix:** Il n'y a pas de travail là-bas.

**M. Peters:** J'ai toujours pensé que les sociétés de développement créaient des emplois. Il y a beaucoup de gisements miniers au Canada.

**Une voix:** Vous vous contredites.

**M. Peters:** Si c'est mon seul tort, il est bien pardonnable. Il y a beaucoup de développement dans le domaine minier en Ontario, au Québec et dans les régions des Territoires du Nord-Ouest. Ces régions peuvent être mises en valeur.

La réponse que le ministre a donnée il y a quelques minutes m'a vivement intéressé. De toute évidence, toutes les initiatives des premiers ministres provinciaux le laissent indifférent. Ces derniers auraient pu proposer d'autres moyens de s'engager dans la mise en valeur des ressources sans imposer des taxes excessives. Il a bien dit cependant que dans le cas de Syncrude il allait invoquer la loi sur l'administration financière. Si cela se produit, le pays se retrouvera dans le pire pétrin.

J'imagine voir la société INCO venir faire pression pour essayer de faire plier le gouvernement. Les concessions à faire sont nombreuses, car la totalité des redevances sera une concession. Même en obtenant une partie des redevances, elle aura gagné. Si le ministre l'exempte en ne faisant que modifier cette loi par le biais de la loi sur l'administration financière, il s'engagera dans un jeu politique sans pareil.

La situation inverse serait très intéressante. Le ministre des Finances a peut-être donné sa parole. Il ne s'est pas engagé dans le bill qui ne dit rien à ce sujet, mais il a pu donner sa parole que la loi ne s'appliquera pas. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a pu aussi le faire. D'autre part, ces deux ministres ne seront pas toujours ici, et l'entreprise Syncrude durera sûrement plus de quatre ans. Nous prévoyons qu'elle dure bien longtemps, tout au moins jusqu'à la fin du siècle.

Si, pour modifier cette entente, il suffit de modifier la loi sur l'administration financière alors je m'étonnerais qu'Exxon ou les autres sociétés n'aient pas réparti un accord à si court terme sur quatre ans. J'ajouterais que bien des compagnies minières sont très limitées. Comme l'a signalé le député de Nipissing, les sociétés minières du Nord de l'Ontario seront extrêmement limitées si le régime fiscal est tel qu'elles doivent verser au Trésor plus de 100 p. 100 de leur rentrées sous forme d'impôts fédéraux et provinciaux.

Je n'ai jamais dû faire de mémoire pour l'industrie minière. Nous avons de l'or, de l'amiante, du nickel. On a extrait presque toutes les sortes de minerais possibles dans la circonscription de Temiskaming, mais j'ai rarement dû intervenir auprès du gouvernement pour ces industries, sauf pour les mines d'or.

L'avenir de l'industrie extractive du Nord de l'Ontario et du Nord du Québec est incertain; je connais bien ces deux régions. Cette incertitude persistera tant que les gouvernements fédéral et provinciaux n'auront pas mis fin à leur marchandage et ne se seront pas mis d'accord sur une solution qui permettra de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. Cette décision ne concerne pas seulement l'industrie

de l'extraction de l'or, mais l'industrie minière tout entière.

● (2150)

Je suis scandalisé que le ministre, qui a eu deux ou trois ans pour établir un partage équitable des recettes pour les provinces et pour le gouvernement fédéral, ait été incapable de trouver une solution valable. Il faut trouver une solution qui n'entrave pas la prospection et la mise en valeur de nouvelles ressources minérales. A mon avis, même les compagnies pétrolières sont soumises aux caprices du ministre et aux caprices politiques au gré desquels les ministres obtiennent tel ou tel portefeuille—et le perdent tout aussi facilement. Je pense pouvoir dire sans grand risque que la plupart des ministres n'aiment pas conserver trop longtemps un portefeuille, et je pense qu'il y a eu suffisamment de gâchis avec celui qui nous préoccupe.

Quelle que soit la décision qui sera prise, ce sera la décision du ministre qui s'occupera de l'administration de cette loi. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a fait remarquer, et le ministre des Finances l'a répété, que Syncrude avait une situation privilégiée parce que trois de ses partenaires ne se préoccupent pas beaucoup, je crois, de la question des redevances puisque ce sont des gouvernements.

Le ministre a déclaré que le gouvernement permettrait à cette société de faire passer tous les profits de cette organisation au compte de chacune des compagnies, et beaucoup de gens ne l'ont pas encore noté, Syncrude est une compagnie tout à fait unique. Son président a passé deux heures à nous expliquer pourquoi Syncrude ne serait jamais rentable. Plutôt curieux de la part d'un homme d'affaires et d'un promoteur. Certains de mes collègues ont dit que c'était un escroc, et j'ai dit que c'était un promoteur comme certains industriels miniers de ma région qui pensent avoir un bon atout en mains et essaient de le jouer. Le président de Syncrude essayait certainement de jouer sa carte, mais le problème était de convaincre un certain nombre de personnes et moi-même que cette compagnie, qui allait être financée par trois des quatre plus grandes compagnies pétrolières, ne serait pas rentable.

Pourtant, une de nos provinces s'est associée en vertu de la loi avec cette compagnie et elle en était encore la partenaire environ deux jours avant d'être obligée d'abroger cette loi, après avoir constaté qu'elle ne pouvait pas vraiment réaliser les profits escomptés. En fait, le président nous disait qu'il ne pourrait jamais y avoir de profits car, quel que soit le montant dépensé par Syncrude pour se maintenir à flot, nous devons en payer notre part. Chaque compagnie pétrolière doit payer sa part et les compagnies pétrolières paient la note et reçoivent en retour le produit.

Mais en fait, Syncrude ne peut bénéficier de réductions d'impôt en tant que telle, car elle n'existe pas en tant que compagnie. Comme l'a dit le ministre des Finances, c'est un accord de participation ou une sorte d'association, mais il ne s'agit certainement pas d'une compagnie normale. Il me semble que nous allons devoir payer beaucoup sans recevoir beaucoup en retour. Tout ce que nous recevrons se présentera sous la forme d'un produit que nous aurons du mal à manipuler, et nous devons le donner à l'un de nos partenaires au prix stipulé dans l'accord, le prix international, quel qu'il soit.